

COMMUNE DE SAINT-LAURENT

CONSEIL MUNICIPAL 21 août 2023

Présents : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie Claire, LONDERO Bernard, DELMAS Manon, CUEVAS Patricia, CLUA Guy.

ABSENTS, EXCUSES : HENAFF Ludovic, DELOGE GIRAUDEAU Stéphanie, FRAU Émilie, BOUSQUET Thomas, LAFERRIERE Maxime.

POUVOIRS : DELOGE Stéphanie à MINER Bernadette ; LAFERRIÈRE Maxime à CLUA Guy.

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture et approbation du PV du 03 avril 2023
- 2) Cantine scolaire/Élior : proposition validation protocole transactionnel pour cause d'inflation.
- 3) Rentrée scolaire 2023
 - Proposition de convention avec l'école de Bazens.
 - Approbation règlement cantine et garderie.
 - Tarif cantine
 - Proposition acquisition vidéoprojecteurs école.
- 4) Attribution subvention à l'association des parents d'élèves.
- 5) Création poste adjoint technique temps non complet service scolaire.
- 6) École : étude énergétique.
- 7) Demande de madame KOCH : mur en limite de propriété.
- 8) Examen déclaration termites : suite à donner.
- 9) Communication courrier de la Major de la gendarmerie.
- 10) Proposition acquisition : Hangar Malateste.
- 11) Renouvellement opération façade par la 4CP.
- 12) Rapport d'activité du S. I. T. S.
- 13) Demande de Madame TRÉVISAN de l'ajout d'un point : la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, le Conseil Municipal accepte.

Protocole transactionnel « restauration collective » ÉLIOR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré exprime son accord et autorise Madame le Maire à signer le protocole transactionnel « restauration collective » ÉLIOR.

La commune de Saint-Laurent s'engage à verser une indemnité d'un montant de 816.33 € correspondant à l'impact financier de l'inflation.

Convention école avec la commune de Bazens.

Renouvellement de la convention avec la commune de Bazens pour l'accueil des élèves des écoles de Bazens et Saint-Laurent, à la rentrée de septembre 2023.

- Ecole de BAZENS :
 - o Maternelles - TPS, PS, et MS
 - o Cycles 1 - GS et CP

- Ecole de SAINT-LAURENT :
 - o Cycle 2 - CE1 et CE2
 - o Cycle 3 - CM1 et CM2

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention entre les communes de Bazens et St Laurent pour l'année scolaire 2023/2024.

Cantine scolaire : prix des repas à compter du 1^{er} Septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit les tarifs de la cantine scolaire, à compter du 1^{er} Septembre 2023 :

- Prix achat des repas (moyenne, trois repas quatre composants et un repas cinq composants) :
 - élèves : 4.57 €
 - adultes : 5.15 €

- Prix fixés :
 - élèves : 3.00 €
 - adultes : 5.50 €

Approbation règlement cantine garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement qui entrera en vigueur lors de la rentrée scolaire et qui sera annexé à la présente délibération.

Propositions pour remplacer deux vidéoprojecteurs à l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vu les différents devis étudiés, décide d'acquérir deux vidéoprojecteurs pour l'école.

Demande de subvention exceptionnelle pour l'A. P. E.

Le Conseil Municipal, vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, à l'Association des Parents d'Élèves.

Création poste adjoint technique – service scolaire.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique pour le service scolaire, après en avoir délibéré : (11 pour et 0 contre).

- Décide de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet, en application de l'article L 332-8 6° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; rémunération au nombre d'heures réalisées ; à compter du 01/10/2023.

L'adjoint technique assurera les fonctions suivantes :

- Cantine scolaire : réalisation et organisation des tâches préalables au service, service des repas, aide aux enfants, nettoyage et désinfection des locaux et du matériel.
- École : travaux nécessaires au nettoyage et désinfection des locaux et du matériel.
- Garderie périscolaire / Cantine.
- Entretien des locaux scolaires et communaux.

Rapport annuel 2022 du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires d'Aiguillon et Port-Sainte-Marie.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté la lecture de ce rapport et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le rapport d'activité 2022 élaboré par le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires d'Aiguillon et Port-Sainte-Marie.

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le passage à la M57 au 01 janvier 2024.

Proposition « Étude Énergétique École ».

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école construite en 1993 avec une vieille chaudière fioul. Fenêtres en bon état, surchauffe estivale due au puits de lumière et surface vitrée assez importante dans l'escalier.

Proposition de réalisation d'une étude énergétique d'un montant de 1 805,38 € avec remise du rapport fin janvier 2024. Cette opération est subventionnée par le programme ACTEE à hauteur de 50 % du montant HT (1504.48 €) soit 752.14 €, dans la limite des subventions disponibles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition.

Mur mitoyen mairie :

Le Conseil Municipal demande des devis.

Dossier termites :

Une déclaration est parvenue à la mairie, une information sera diffusée auprès des habitants. Un diagnostic sera réalisé pour l'église.

Travaux réfection trottoir avenue Georges Cruzel : subvention accordée par le Conseil Départemental 30 500 €.

Renouvellement opération façades.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'engagement sur cinq ans. La CCCCCP propose 30 % de subvention et la commune 10%.

Réclamations : au sujet des coussins berlinois avenue du 8 mai : lecture de la réponse.

Présence de M. et Mme Tetelin, à qui il est rappelé que cette solution a été retenue pour optimiser la sécurité selon les directives du service des routes du Conseil Départemental.

Mme Tetelin demande que les coussins berlinois soient déplacés plus loin.

Séance levée à 20 h 25.